



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx  
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard  
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin  
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Madame Josette Labbé, conseillère au siège no 4, est absente.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**122695-07-2016** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 20: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 JUIN 2016

**LÉGISLATION**

4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 547-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 236 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
5. PONCEAU – RANG STE-EVELINE : SURVEILLANCE DES TRAVAUX
6. TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE : MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION
7. MISE EN DEMEURE : EXCAVATION BLAIS ET PAQUET



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

N° de résolution  
ou annotation

8. STRATÉGIE DE L'EAU POTABLE
9. PUIITS FP2 : ACHAT D'UN MOTEUR POUR LA POMPE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

10. TRAVAUX COURS D'EAU VEILLEUX - PELLE
11. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT NUMÉRO 4 698 131, 29, 1ÈRE RUE DU LAC-AUX-CYGNES

FINANCES

12. COMPTES DU MOIS
13. ANNULATION DE FRAIS
14. EMPRUNT TEMPORAIRE : RÈGLEMENT NUMÉRO 540-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 378 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE DE LA CHAUSSÉE DU RANG SAINT-HENRI EST SUR UNE LONGUEUR DE 671 MÈTRES À PARTIR DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE DES BOURQUE

TRAVAUX PUBLICS

15. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. RUE NOËL : PEDZONE 50 KM
17. FERMETURE RUE DES ÉPINETTES : FÊTE DES VOISINS
18. CORRESPONDANCE
19. RAPPORT DES COMITÉS
20. AUTRES ITEMS
  - EMBAUCHE : PRÉPOSÉ À LA COLLECTE DE L'INFORMATIONS
  - REMBOURSEMENT : CAMP DE JOUR
21. PÉRIODE DE QUESTIONS
22. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annulation

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 JUIN 2016**

**122696-07-2016** Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance d'ajournement du 21 juin 2016;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 547-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 236 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

**122697-07-2016** Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à la majorité des conseillers présents (3 pour 2 contre) d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 547-2016 décrétant un emprunt de 236 000 \$ pour défrayer les coûts relatifs à la réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville.

Monsieur Cléo Proulx quitte la table des élus. Il est 19 h 45.

**5. PONCEAU – RANG STE-EVELINE : SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

**122698-07-2016** Considérant que des travaux de réfection d'un ponceau dans le rang Ste-Eveline sont prévus au cours de l'été 2016 ;

**Considérant** que lesdits travaux de réfection seront réalisés par la compagnie RJ Dutil ;

**Considérant** que le conseil municipal désire retenir les services d'un technicien en génie civil pour la surveillance des travaux susmentionnés;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à la majorité des conseillers présents (3 pour 1 contre) de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la surveillance, temps plein, des travaux de réfection du ponceau dans le rang Ste-Eveline selon les heures réellement travaillées.

Monsieur Cléo Proulx, conseiller au siège numéro 2, est absent.

**6. TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE : MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION**

Monsieur Cléo Proulx, conseiller au siège numéro 2, reprend son siège à la table des élus. Il est 19 h 47.

**122699-07-2016** Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à la majorité des conseillers présents (3 pour 2 contre) que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**7. MISE EN DEMEURE : EXCAVATION BLAIS ET PAQUET**

**122700-07-2016** **Considérant** que madame Carmelle Carrier, mairesse a appliqué son droit de veto sur la résolution numéro 122692-06-2016 ayant pour titre « Mise en demeure : Excavation Blais et Paquet »;

**Considérant** qu'en vertu de la loi, le sujet doit être présenté de nouveau aux membres du conseil à la séance suivante;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas voter de nouveau la résolution numéro 122692-06-2016 étant donné que les représentants de la compagnie Excavation Blais et Paquet, se sont engagés, et ce, par écrit à terminer la construction pour le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**8. STRATÉGIE DE L'EAU POTABLE**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**9. PUITS FP2 : ACHAT D'UN MOTEUR POUR LA POMPE**

N° de résolution  
**122701-07-2016**

**Considérant** que le moteur de la pompe du puits FP2 ne fonctionne plus et qu'il est nécessaire de le remplacer;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'autoriser l'achat d'un moteur 15 hp 6 pouces 230V 3 PH Franklin auprès de la compagnie *Les pompes M.C.* au montant de deux mille cinq cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-six sous (2 542,86 \$), taxes incluses.

**10. TRAVAUX COURS D'EAU VEILLEUX - PELLE**

**122702-07-2016 Considérant** que la municipalité doit procéder à des travaux d'aménagement dans le cours d'eau Veilleux en vertu du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à la majorité des conseillers présents (4 pour 1 contre) de retenir les services de la compagnie J.R. Boucher pour effectuer les travaux de pelle mécanique dans le cadre des travaux d'aménagement du cours d'eau Veilleux.

**11. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT NUMÉRO 4 698 131, 29<sup>ÈRE</sup> RUE DU LAC-AUX-CYGNES**

Madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière informe les personnes présentes que le conseil municipal tiendra ce jeudi 7 juillet 2016 une assemblée publique de consultation à l'égard d'une demande de dérogation mineure lot numéro 4 698 131, 29, 1<sup>ÈRE</sup> Rue du Lac-aux-Cygnés.

**12. COMPTES DU MOIS**

**122703-07-2016 Il** est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste de comptes telle que présentée :

	DATE	NO CHEQUE		MONTANT TOTAL
		CHEQUE	DÉBUT	
1	FACTURES PAYÉES	2016-06-20	C1600217	50,00 \$
2		2016-06-20	L1600050	8 041,98 \$
3		2016-06-29	C1600218	10 584,14 \$
4		2016-06-29	P1600123	2 168,68 \$
	<b>TOTAL:</b>			<b>20 844,80 \$</b>
5	FACTURES À PAYER AU:	2016-06-30	C1600222	17 063,58 \$
6	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-06-30	P1600128	6 977,67 \$
7	FACTURES EN LIGNE	2016-06-30	L1600053	1 623,95 \$
8	FACTURES À PAYER AU:	2016-06-30	C1600248	120,00 \$
9	FACTURES EN LIGNE	2016-06-30	L1600056	12 310,50 \$
10	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-06-30	P1600145	2 500,31 \$



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

				40 596,01 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	période	6		30 425,73 \$
	TOTAL AU:	2016-06-30		91 866,54 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

**Code municipal**

**Article 961**

Je soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122703-07-2016.

Édith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

**13. ANNULATION DE FRAIS**

**122704-07-2016** Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les frais de 11,64 \$ dans le compte du client 11121 et les frais de poste d'un montant de 10 \$ dans le compte du client 11231.

**14. EMPRUNT TEMPORAIRE : RÈGLEMENT NUMÉRO 540-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 378 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE DE LA CHAUSSÉE DU RANG SAINT-HENRI EST SUR UNE LONGUEUR DE 671 MÈTRES À PARTIR DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE DES BOURQUE**

**122705-07-2016** Considérant que la municipalité a procédé à des travaux de réfection et de pavage de la chaussée dans le rang St-Henri Est ;

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire dans l'attente des versements des aides financières (taxe d'accise sur l'essence et AIRRL);

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un emprunt temporaire de l'ordre de trois cent soixante-dix-huit mille dollars (378 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière; d'autoriser madame Carmelle Carrier, mairesse et madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés à signer les documents.

**15. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

**16. RUE NOËL : PEDZONE 50 KM**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**122706-07-2016** **Considérant** que les contribuables de la rue Noël demandent l'installation de deux pedzone indiquant 50 KM au centre de ladite rue ;

N° de résolution  
ou annotation

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat et l'installation d'un panneau pedzone 50 KM dans la rue Noël.

**17. FERMETURE RUE DES ÉPINETTES : FÊTE DES VOISINS**

**122707-07-2016** **Considérant** que des contribuables de la rue des Épinettes organisent une fête des voisins le 16 juillet prochain à compter de 14 h;

**Considérant** que les organisateurs désirent fermer la rue à la circulation automobile pendant cette activité et demandent l'autorisation au conseil municipal ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la rue des Épinettes à la circulation automobile lors de la Fête des voisins qui aura lieu le 16 juillet 2016 à compter de 14 h jusqu'en fin de soirée; d'exiger aux organisateurs de maintenir un tout temps un accès pour les véhicules d'urgences (policiers, pompiers, ambulanciers, etc.); de prêter, et ce, gratuitement les équipements de sécurité (panneaux, barrières, cônes).

**18. CORRESPONDANCES**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

**19. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Eric Rouillard, conseiller responsable des loisirs, fait un compte-rendu de la soirée organisée par la table de concertation des saines habitudes de vie reconnaissant les actions posées par la municipalité de Saint-Benoît-Labre à l'égard de la mise en place de nouvelles infrastructures. Une plaque a été remise à notre municipalité, à cette occasion, et sera affichée au chalet de l'OTJ.

**20. AUTRES ITEMS**

- **EMBAUCHE : PRÉPOSÉ À LA COLLECTE DE L'INFORMATIONS**

**122708-07-2016** **Considérant** que la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2016 pour l'embauche d'un étudiant ;

**Considérant** que les entrevues ont eu lieu et que le comité de sélection recommande l'embauche de madame Jessica Fortin - Barbe;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Jessica Fortin-Barbe à titre de préposé à la collecte d'informations dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2016 ; la présente embauche est rétroactive au 27 juin 2016.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

• **REMBOURSEMENT : CAMP DE JOUR**

N° de résolution

~~122709-07-2016~~ **12278-2016** Considérant qu'un parent a informé le service des loisirs de notre municipalité du retrait de son enfant du camp jour à la première semaine de l'activité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser au client numéro 11325 un montant de cent trente-cinq dollars (135 \$) soit 75 % du montant total de l'inscription, et ce, en vertu de la résolution numéro 121941-08-2014.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

**22. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**122710-07-2016** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 7 juillet 2016 à 19 h. Il est 20 h 15.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

\_\_\_\_\_  
CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.